

Avant-propos

Largement utilisée, et parfois galvaudée, la notion de « dignité » s'invite dans les médias, dans les débats publics, dans les prises de position politiques, ou encore dans le discours d'associations non gouvernementales. Souvent, la « dignité humaine » est invoquée comme un argument ultime dans de multiples grandes causes. Comme si l'on pressentait une urgence de préserver ou de restaurer quelque chose d'essentiel. Quel serait cet « essentiel » éventuellement en danger ? C'est ce que proposent d'interroger Véronique Herman et Thierry Tilquin (formateurs permanents au Cefoc). Prenant appui sur des faits d'actualité mais aussi sur un parcours historique de la notion de « dignité », les auteurs démontrent qu'il n'a jamais suffi de proclamer la dignité humaine pour qu'elle soit effective.

Mots-clés : Droits de l'Homme – Humanisation – Politique – Reconnaissance – Rites

Introduction

« Un peu de dignité, que diable ! », s'énerve le père (ou la mère !) de famille sur son adolescent avachi devant son assiette. « Elle assume son chagrin avec dignité », pourra-t-on dire d'une veuve qui sait cacher ses larmes. Sur un tout autre ton, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme parle de « dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits inaliénables ». L'actualité, de son côté, en appelle chaque jour au « respect de la dignité des femmes », à « un accueil digne des demandeurs d'asile », à la « dignité du peuple catalan ». Des mouvements luttent pour un « logement digne » ou pour le « droit de mourir dans la dignité »...

L'usage du mot semble aujourd'hui enfler et couvrir des champs d'application très divers. Selon les cas, il montre ou cache une ambiguïté déjà présente dans son étymologie. Le mot « dignité » renvoie en effet à la fois au « respect que l'on doit à quelqu'un ou quelque chose » et à « la gravité dans le comportement, les manières ». Il désigne également une fonction éminente, dans l'Église ou dans l'État.

Mais le plus souvent, en ce début de XXI^e siècle, la « dignité humaine » semble invoquée comme un argument ultime dans de multiples « grandes causes ». Un peu comme si l'on pressentait une urgence de préserver ou de restaurer quelque chose d'essentiel. Quel serait cet « essentiel » éventuellement en danger ? Quelle(s) limite(s) serai(en)t en passe d'être franchie(s) ? C'est ce que propose d'interroger cette analyse. Partant de divers faits d'actualité où la notion de dignité est invoquée, la réflexion examine en particulier cette tension : d'une part, la dignité des personnes humaines serait un « déjà-là » inaliénable et irréductible et d'autre part, elle serait toujours à reconnaître, à défendre, voire à (re)construire.

« Dignité » : un mot utilisé dans des contextes très différents

En parcourant l'actualité, on peut trouver des situations et contextes très divers où la notion de dignité est invoquée, en particulier pour dénoncer le franchissement inadmissible ou incompréhensible de certaines limites.

Le 20 septembre dernier, le Secrétaire d'état à l'Asile et à la Migration en Belgique, Théo Francken, conclut un accord avec les autorités soudanaises – dont le président Omar El Béchir est pourtant poursuivi par le Tribunal pénal international pour crimes de guerre au Darfour et considéré comme un dictateur. Les services secrets de ce pays sont mandés pour identifier des ressortissants arrêtés au Parc Maximilien à Bruxelles. Ceci afin de les renvoyer vers un pays où

ils courent pourtant le risque d'être poursuivis et emprisonnés¹. Pour la Ligue des Droits de l'homme en Belgique, de tels agissements empêchent les demandeurs d'asile d'être traités dans le respect de leur *dignité humaine*.

De son côté, Marie Arena, autrefois responsable des mêmes matières, dit à ce propos : « *Quand nous étions au gouvernement et que je gérais la politique de l'accueil, nous avions pour objectif de travailler sur un accueil digne. Comme socialistes, nous nous sommes toujours opposés au fait de donner des listes de personnes qui étaient dans les centres d'accueil pour pouvoir les expulser parce que je trouve que cela relève d'une pratique fasciste. Aujourd'hui, non seulement on donne des listes, mais on les donne à un chef de gouvernement soudanais qui n'est pas respectueux de la dignité des personnes* »².

Il semble que dans cet exemple, deux éléments sont en cause : collaborer avec un pays dont les pratiques relèvent de la dictature n'est pas conforme à une conception de la dignité humaine qui serait propre aux pays démocratiques. Un autre élément est souligné par Marie Arena : fournir des listes de personnes « expulsables », au mépris de l'examen de trajectoires individuelles, personnelles, ne serait pas conforme à la dignité.

Quant aux plus de 25.000 citoyens qui ont, à la date du 20 décembre 2017, rejoint la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés³, ceux-ci entendent, par l'accueil et l'aide qu'ils apportent aux migrants, rappeler que « *le droit de vivre dans la dignité appartient à tous* ». La référence aux Droits de l'Homme est explicite. Le site de la plateforme met l'accent sur la possibilité qui est offerte aux migrants de loger au chaud, de manger un repas chaque jour, d'être accueillis chaleureusement chez les habitants. Mais il souligne également l'indignation (mot issu de la racine « *dignus* ») devant une politique d'asile qui n'offre aucun respect, aucune reconnaissance, pas même celle du droit de dormir sous un toit, à des personnes qui ont tout quitté.

Chaque année, le 17 octobre, a lieu la Journée Mondiale du Refus de la Misère. À cette occasion, le mouvement Luttes Solidarités Travail, qui agit avec des personnes parmi les plus pauvres, rappelait cette année : « *Le rassemblement des plus pauvres est un défi. Rester accessible aux plus écrasés implique avant tout de croire que chacun est capable et veut retrouver sa dignité, quelle que soit sa situation. Croire aussi que les plus écrasés peuvent rejoindre la lutte collective et devenir solidaires des autres à leur tour* »⁴. De son côté, J. Wresinski, fondateur du mouvement ATD-Quart monde, écrivait : « *Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.* » Pour ces acteurs de la lutte contre la misère, la dignité des personnes est atteinte, abîmée lorsque les conditions matérielles de la vie (logement, accès aux biens, santé, etc.) sont dégradées. Un combat est à mener, avec les personnes concernées, pour qu'elles retrouvent cette dignité. Une limite inacceptable semble franchie, celle du non-respect des Droits de l'Homme. Et la lutte collective devient un « *devoir sacré* ».

D'autres acteurs encore utilisent un vocabulaire lié au « sacré » quand il est question de dignité. À Bruxelles et à Charleroi, les « Collectifs des morts de la rue » sont nés du constat de l'extrême violence des morts survenues dans l'abandon et l'anonymat le plus total. Des travailleurs sociaux, mais aussi des artistes, des sans-abris et d'autres citoyens se mobilisent et agissent pour un *adieu digne*. Leur action consiste notamment à contacter des amis, des connaissances pour venir au cimetière et poser, autour de la tombe, des gestes symboliques pour rendre hommage aux personnes disparues. À Bruxelles, une cérémonie a lieu dans la grande salle où sont officiés les mariages des rois et reines. « *C'est un jour où on est tous égaux*, indique Florence, *un jour où on a tous notre place.* » Lors de cette cérémonie, le nom de chacun est prononcé et honoré car, « *si la dignité est nécessaire lorsqu'on est vivant, elle l'est tout autant une fois qu'on est mort* »⁵. Pour le collectif, la dignité de la personne exige donc d'être reconnue par d'autres. L'humain, jusque dans sa mort, n'existe que par les liens qu'il tisse avec d'autres humains. À cet égard, l'anonymat, le fait de ne plus être nommé par

¹ Entretemps, il s'avère que ces personnes soudanaises renvoyées dans leur pays d'origine ont effectivement fait l'objet de traitements inhumains.

² www.rtbf.be/info/belgique/detail_marie-arena-donner-des-listes-de-personnes-a-expulser-cela-releve-d-une-pratique-fasciste?id=9720482.

³ www.bxlrefugees.be/fr.

⁴ www.mouvement-lst.org/17octobre.html.

⁵ *Rendre hommage aux morts de la rue*, Atout sens, n°27, Cefoc, juin 2017, p.7.

son nom, constitue une limite, une violence extrême faite à la dignité. Au-delà (ou en-deçà) de l'accès aux droits et aux conditions de vie, la dignité passerait donc également par une reconnaissance, en actes et en symboles, de l'appartenance à la communauté des humains.

C'est également ce que soulignaient plusieurs intervenants lors d'un week-end de formation organisé par le Cefoc et consacré aux rites autour de la mort et des fins de vie. Le rite – qu'il soit religieux ou non importe peu – veut marquer la dignité inconditionnelle de la personne humaine. « *On ne peut pas l'enterrer comme un chien* » : le corps de l'humain mort, depuis les origines de l'humanité, appelle le respect. Car la dignité a besoin d'un ancrage dans le concret. Et la concrétude de chacun, c'est son corps. C'est pourquoi tous ces lieux de l'histoire récente où des corps humains ont pourri ou brûlé sans la moindre forme d'égard constituent la limite extrême de la violence faite à la dignité humaine.

Un détour par l'histoire permet d'éclairer ces éléments de l'actualité qui touchent à divers usages du terme « dignité ».

Des éléments fondateurs dans l'histoire

Dans l'histoire, les philosophies et les religions n'ont pas identifié la dignité humaine comme un concept central au sens où on l'entend aujourd'hui dans la modernité. Comme les idées de personne humaine et d'humanité, celle de dignité humaine s'est forgée progressivement. Cependant, les religions, les philosophies et l'histoire elle-même constituent un riche réservoir pour approcher le sens de cette dignité humaine aujourd'hui. Elles ont fourni différents éléments qui ont nourri sa conception et ses fondements. Impossible d'en faire un relevé exhaustif dans le cadre de cette analyse. Nous en pointerons quelques-uns qui nous semblent importants.

Le premier est emprunté aux traditions judéo-chrétiennes qui ont marqué la culture occidentale. Celles-ci proposent une théologie de la création qui consacre l'être humain comme un être libre, autonome, responsable et digne de respect parce que créé par Dieu. Les textes de ces traditions, dans des genres littéraires différents, développent une théologie de la libération qui invite les peuples et les individus à se libérer de toutes les formes d'esclavage, d'exploitation et de violence. Dans l'ensemble de ces récits, Dieu est présenté comme créateur et libérateur de l'humain au-delà des représentations d'un Dieu vengeur et sanguinaire. De même, les évangiles insistent sur la libération et l'amour du prochain, en particulier et en priorité le plus marginal, l'exclu, le possédé. Encore faut-il en vivre dans l'histoire. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Loin s'en faut. En témoignent l'histoire des violences liées aussi à ces traditions religieuses.

Le deuxième élément touche à la rencontre de « l'autre différent ». Un des tournants de l'histoire occidentale réside dans ce que l'on a appelé la « découverte du nouveau monde ». Celle-ci a conduit les conquistadores, en particulier espagnols et portugais, à se confronter à des populations jusque-là ignorées. S'est posée la question de savoir si les autochtones sont « dignes » d'humanité au même titre que les humains du continent européen. S'ils ne le sont pas, on peut les exploiter comme des esclaves, voire comme des bêtes.

À ce titre, la « controverse de Valladolid » est intéressante. En 1537, en pleine conquête du Nouveau monde, le pape Paul III exige le respect des Indiens par les conquistadores espagnols. La légitimité de la conquête et de l'exploitation des Indiens est mise en question. En 1550, à l'initiative de Charles Quint, un débat est organisé à Valladolid entre le théologien Juan Ginés de Sepulveda, défenseur de la colonisation, et le dominicain Bartholomé de Las Casas. La question est de savoir si les Indiens appartiennent à l'espèce humaine, s'ils sont des humains comme les autres. Las Casas, dans la ligne de l'École de Salamanque, défend la dignité humaine des « Indiens ». Mais en fin de procès, il propose de remplacer ces Indiens par des esclaves noirs. L'un comme l'autre des théologiens s'est déclaré vainqueur de la controverse.

Un troisième élément est précurseur de la notion moderne de dignité humaine. Il est amené par le philosophe Emmanuel Kant dont l'influence s'est révélée importante. Ce grand philosophe considère que la vie humaine n'a pas de prix. Il le formule notamment sous la forme de l'impératif moral dans la philosophie pratique : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même*

temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen »⁶. C'est ce que l'on appellera la Règle d'or que l'on retrouve, sous d'autres formulations, dans de nombreuses philosophies et religions et que l'on considère comme fondement d'une éthique universalisable.

Dignité et droits humains

À partir de la Révolution française (1789), les déclarations des droits de l'homme et du citoyen donneront progressivement un sens politique à la reconnaissance de la dignité humaine. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) adoptée à Paris en 1948 par une cinquantaine d'États est la plus claire à ce sujet. Son préambule commence par ces mots : « *Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde...* » L'article 1^{er} de cette charte déclare que « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». À noter que la dignité ne se confond pas avec le droit. La dignité humaine « passe » le droit.

Cependant, comme dans le cas des discours théologiques, on peut aussi constater que le recours incantatoire aux Droits de l'homme ne suffit pas pour les rendre effectifs dans l'existence ni pour établir une paix universelle. La justice et la dignité humaine sont régulièrement bafouées par ceux-là mêmes qui s'en disent les défenseurs.

L'obtention (théorique) des droits politiques ne suffit pas à assurer la dignité humaine. Les guerres et les luttes des deux derniers siècles ont montré la nécessité d'une conquête des droits sociaux et culturels (notamment du droit des femmes). Ce qui prévaut en effet dans les revendications des premières luttes sociales du XIX^e siècle, c'est la dignité des travailleurs. Les révoltes ouvrières, avant même la création des associations, trouvent leur origine dans les conditions de travail inhumaines : les nombreux accidents mortels, une durée du travail qui dépasse les quinze heures de moyenne par jour, de maigres salaires qui permettent tout au plus de survivre, l'exploitation des hommes, des femmes et des enfants dans un travail quasi forcé. La revendication de la dignité humaine des travailleurs s'est ensuite développée et organisée à travers les organisations syndicales et les partis politiques. Elle a pris la forme de nouveaux droits sociaux et politiques pour tous.

Au cours du XX^e siècle, la « grande guerre », les totalitarismes nazi et communiste, les bombes nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, les génocides juif, rwandais, kurde, arménien, bosniaque ont donné à la défense de la dignité humaine une importance encore plus radicale et plus collective : c'est l'humain de l'humain que l'on tente d'éradiquer.

En ce début de XXI^e siècle, ne doit-on pas considérer que la dignité humaine est menacée par la mise à sac de la planète et du réchauffement climatique qui en découle ainsi que par les projets de transhumanisme et de posthumanisme ?

Irréductible à la personne humaine

Aujourd'hui, si la notion de dignité humaine apparaît comme primordiale, elle est aussi polysémique. On l'interprète en fonction des domaines d'activité humaine, des sciences et des techniques : médecine, droit, politique, économie, philosophie, technologies de l'information et de la communication (TIC), etc. De plus, les approches varient selon les cultures, les représentations et les croyances.

N'y a-t-il pas quelque chose d'irréductible, de commun et de transversal à tous les usages qu'on fait de la dignité humaine ?

L'être humain se réduit-il au citoyen libre, autonome, raisonnable et responsable, détenteur de droits et devoirs, doué d'une capacité de réflexion et de jugement moral ? Le définir ainsi de manière abstraite suffit-il à en exprimer la dignité et à donner sens à sa vie ? Il semble bien que non. En témoigne la crise du sens dans laquelle s'enfoncent les sociétés néolibérales et capitalistes contemporaines. Ainsi que leurs populations.

⁶ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. de l'allemand par Victor Delbos, Paris, Delagrave, 1981, p.130.

C'est ici que la notion de personne humaine peut être convoquée. Car une personne ne peut se réduire à un objet : objet de droits et de libertés, objet médical, consommateur, citoyen, etc.

La dignité constitue un caractère inaliénable et irréductible de la personne humaine. Elle est antérieure à toutes les formes qu'elle peut prendre dans l'existence. Antérieure aussi aux mérites, aux parcours de vie, aux statuts des personnes. C'est la raison pour laquelle, sans doute, la dignité humaine se révèle à partir des cris d'indignité⁷, des personnes faibles et vulnérables. Paul Ricœur considère que dans toutes les cultures et de tous les temps, on retrouve cette exigence que « *quelque chose est dû à l'être humain du seul fait qu'il est humain* ». Maurice Bellet formule cette exigence en d'autres mots : « *Qu'est-ce qui nous reste ? Qu'est-ce qui reste quand il ne reste rien ? Ceci : que nous soyons humains envers les humains, entre nous demeure l'entre-nous qui nous fait hommes. [...] Cette mutuelle et primitive reconnaissance, c'est en un sens banal et l'ordinaire de la vie. C'est ce qui s'échange dans le travail partagé, dans les gestes simples de la tendresse, dans les conversations au contenu peut-être dérisoire, mais où pourtant l'on converse, face à face, présents pour s'entendre* »⁸.

En même temps, cette dimension irréductible de la dignité humaine s'incarne dans l'existence et se construit dans la société à travers la lutte et la défense des droits humains, la requête de la justice et de l'éthique, la solidarité, l'amitié et l'amour entre les humains.

Conclusion

La notion de dignité nommée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est invoquée largement aujourd'hui dans de multiples domaines de l'existence humaine, tant au niveau individuel que collectif. Elle s'invite dans les débats publics, les prises de position politiques, les comités d'éthique, les associations non gouvernementales, etc. Au point d'être galvaudée comme concept passe-partout ou comme argument ultime dans un débat. Le parcours historique de la notion a montré qu'il n'a jamais suffi de proclamer la dignité humaine pour qu'elle soit effective.

Certes, la notion de dignité humaine consacre le caractère inaliénable et irréductible de la personne humaine. Mais elle requiert une mise en acte qui passe par le droit, l'économie, le politique, l'éthique. Elle implique aussi une vigilance quotidienne, un engagement personnel et des mobilisations collectives pour dénoncer les situations où des limites sont franchies qui portent atteinte à cette dignité.

Thierry TILQUIN et Véronique HERMAN
Formateurs permanents au Cefoc

⁷ Voir St. HESSEL, *Indignez-vous*, Montpellier, Indigène Éditions, 2010.

⁸ M. BELLET, *Incipit ou Le Commencement*, Paris, DDB, 1992, p. 8-9.

Pour aller plus loin

Pierre BONJOUR, *La dignité humaine, philosophie, droit, politique, économie, médecine. À partir de l'ouvrage coordonné par Thomas De Koninck et Gilbert Larochelle, Reliance, 2006/2, n°20, pp.85-92.*